MARS 2020

Certification de « Praticien en Relation d'Aide par le Toucher® »

Voici les conditions nécessaires à l'obtention de votre « Certification de Praticien en Relation d'Aide par le Toucher® » :

- ✓ **la participation complète aux 4 niveaux de formation** et le rendu de tous les documents demandés en cours de formation
- ✓ **une évaluation positive par les formateurs** du parcours personnel et de l'apprentissage effectué dans la formation (avec la possibilité de demander à des participants de reparticiper gratuitement à certains stages si certains acquis nous semblaient insuffisants)
- ✓ **le rendu de 3 études de cas** illustrant votre pratique de la Relation d'Aide par le Toucher®
- ✓ **le rendu signé de votre engagement à la Pratique de la Relation d'Aide par le Toucher®** (ci-jointe)
- ✓ **la signature d'engagement à une charte éthique pour la relation d'aide** (ci-jointe)
- ✓ **le rendu d'une fiche de certification** (ci-jointe) lorsque toutes les conditions ci-dessus seront remplies

Une évaluation positive par les formateurs

Elle est faite en concertation avec les formateurs qui vous ont formé. Elle se fait à la fois de manière continue par les retours, conseils, discussions avec les assistants et formateurs, mais aussi au travers de l'évaluation mise en place en fin de niveau II et du retour évaluatif personnalisé sur votre utilisation des différents outils de la méthode et de votre positionnement d'accompagnant lors du stage de synthèse de Niveau III

L'équipe de formateurs se concerte donc régulièrement et peut vous proposer, si nécessaire, de refaire certains stages de la formation didactique dans une optique d'amélioration de vos compétences ou de votre positionnement.

Le rendu de 3 études de cas

Il s'agit de rédiger trois comptes rendus d'une série de séances (de 10 à 14) avec trois personnes différentes pour engager et explorer le processus de la Relation d'Aide par le Toucher®. Les études de cas vous permettront d'enrichir votre formation avec des cas concrets.

Quand ?

- Vous pouvez débuter vos études de cas **après le deuxième stage de niveau III** à condition d'avoir participé à l'ensemble des stages des niveaux précédents et d'avoir obtenu votre « Certificat de Praticien(ne) en Techniques de Toucher® »
- Il est nécessaire **d'échelonner vos études de cas en fonction de votre avancée dans la formation** afin de profiter réellement de l'apprentissage de cette mise en situation et d'en tirer profit pour les suivantes.
- Vous aurez **jusqu'au 31 décembre de l'année suivant la fin de votre formation** pour rendre ces trois études de cas (exemple : fin de formation en août 2021, rendu des études de cas au plus tard fin décembre 2023).

  Si ce n'est pas le cas vous devrez :
  - soit participer à nouveau à un stage de niveau III (gratuitement si effectué dans un délai de deux ans suite à la fin de votre formation et à moitié prix passé ce délais).
  - soit être engagé dans la supervision régulière (deux fois par an minimum) ou l'assistanat, ce qui prolonge d'un an votre délai.

Ces études de cas vous permettent :

- de vous mettre en œuvre vers votre future activité, de vous présenter et de présenter la spécificité de notre méthode
- d'appréhender et d'intégrer la progression des séances et les résultats obtenus avec un patient à travers cette méthode d'accompagnement en Relation d'Aide par le Toucher®
- de compléter l'apprentissage de la Relation d'Aide par le Toucher® en vous réappropriant les outils et en les adaptant à la personne
- d'apprendre à prendre des notes, faire vos fiches de suivis et à en synthétiser l'information
- de définir une ligne directrice et une stratégie dans l'aide que vous apportez
- de vous autoévaluer et de prendre du recul sur vos acquis et vos faiblesses en pratiquant avec des personnes hors formation
-

- de **développer votre expérience et votre apprentissage**

Comment présenter ces accompagnements ?

- **Cadre** : Comme vous le savez, ces études de cas font partie intégrante de votre processus de formation et il est donc très important d'être clair par rapport aux limites de cet accompagnement. Par cohérence par rapport aux personnes déjà certifiées en Relation d'aide par le Toucher®, mais aussi pour partir sur une base claire, il est nécessaire d'**informer** les personnes intéressées que vous êtes **en cours de formation et non certifié**, que vous allez explorer ensemble les outils de la Relation d'aide par le Toucher® et que votre partenaire accepte d'avoir un suivi thérapeutique en dehors de ces séances s'il en éprouve le besoin.

- **Aspect légaux :** Le cadre légal de l'accompagnement de personnes en séance individuelle, que ce soit pour du massage de détente ou pour du travail thérapeutique, implique d'être déclaré à l'Etat au niveau des rentrées financières et d'avoir une assurance professionnelle.
  Ce cadre légal est donc d'application pour vos études de cas autant que pour les massages de détente que vous proposeriez déjà.

- **Défraiement:**
  Le fait que vous proposiez des séances de massage de détente ou autres accompagnements thérapeutiques rémunérés n'implique pas vous demandiez un tarif semblable pour vos études de cas.
  Il nous semble donc important de vous demander d'uniformiser le montant de la participation financière que vous allez pouvoir demander à vos partenaires intéressés et de l'aligner à un montant de **20€ par séance**. Ces rentrées, que vous devez néanmoins déclarer, servent donc uniquement à limiter les éventuelles charges que vous auriez à assumer pour la location de locaux et/ou des charges énergétiques engendrées. Nous comptons donc sur votre bonne cohérence et collaboration à cet égard.

Comment trouver des volontaires pour participer à vos études de cas ?

Les études de cas ne peuvent se faire qu'avec des personnes que vous ne connaissez pas (sont à proscrire : familles, amis, collègues de formation, ...). Vous devrez donc faire cette proposition à des personnes extérieures et ainsi commencer à créer votre réseau pour vous faire connaître.

Il y a plusieurs façons de faire :

- rédiger une annonce claire dans des endroits ciblés (boutique bio, salle de sport, centre de mieux-être, salle d'attente de votre médecin, ...)
- demander à vos proches d'en parler autours d'eux
- recevoir les proches de vos collègues de formation habitant dans votre région (système d'échange pratique)
- s'inscrire sur une liste à l'Espace de ressourcement® pour recevoir des stagiaires en cours de formation de niveau I ou II → valable pour une seule de vos études de cas

Comment rédiger les comptes rendus dactylographiés de vos séances ?

Exemple :

Nom et prénom du stagiaire
Date et pays de formation

Etude de cas n°1: Mme X (anonyme)

Première page : une croix de vie, à compléter au fur et à mesure des séances.
Verso : des fiches de corps pour noter les zones, étages, contre indications, etc.

Séance N°1 : **TITRE** : exemple : " Les doutes amoureux de Mme x"

1) Entretien : croix de vie + demande : améliorer la relation avec mon mari, être moins stressée et moins jalouse + objectif de travail corps et vie
2) Toucher : habillé, toucher du dos, pression shiatsu de tout l'arrière du corps
3) Intégration : **Sensation** : lourde **Ressenti** : détendue **Rapport au toucher** : confiante
4) Commentaires : Pistes pour prochaines séances : masser l'avant du corps et compléter l'histoire avec son mari dans croix de vie
Type de patient : posture orale, pleure beaucoup, se plaint, victime
Vigilance à avoir : débit de parole, explications
Remise en question : cadrer le temps, la remettre dans le corps

→ Même structure pour les 10 à 14 séances suivantes

+ éventuellement une dernière séance de bilan feed-back (non défrayée) si la personne que vous avez accompagnée peut considérer que l'expérience d'étude de cas est bien bouclée et est en mesure de vous faire un retour constructif sur celle-ci.

→ Vous recevrez quelques études de cas validées afin de vous donner des idées de présentation.

- Vos études de cas nous permettent de vérifier que vous avez saisi l'optique de la Relation d'Aide par le Toucher® et que vous vous positionnez bien dans ce rôle, que vous avez la capacité de chercher l'information, vous poser les bonnes questions, de prendre du recul, etc.
- Elles ne nous servent pas à évaluer les résultats que vous obtenez avec des patients et elles ne donnent pas lieu à un retour de notre part si elles sont validées. Par contre, nous vous ferons un retour si des éléments dans ces suivis nous posent vraiment des questions par rapport à la pratique de la Relation d'Aide par le Toucher® telle qu'elle est enseignée dans la formation.
- Si vous souhaitez un retour plus détaillé sur ces études de cas et approfondir les questions que cet accompagnement vous pose, vous pouvez éventuellement présenter le cas de ces patients dans un processus de supervision.

Le rendu signé de votre engagement à la Pratique de la Relation d'Aide par le Toucher®

Le Certificat que délivre l'Ecole suite à ces diverses conditions est un certificat de **« Praticien en Relation d'Aide par le Toucher® »**

L'engagement, à signer (ci -après) pour ce certificat, définit en 4 points l'essentiel de la pratique de la Relation d'Aide par le Toucher® telle qu'elle vous a été enseignée et vous engage à pratiquer **ce pour quoi vous êtes certifié.**

La Relation d'Aide par le Toucher® se différencie d'autres techniques thérapeutiques par le travail à partir d'une situation de vie (et non sur l'ensemble de la structure psychologique de la personne) et par la conjonction d'un travail corporel (toucher) et d'intégrations verbales précises (pas d'analyse, ni de conseils). Elle considère que c'est l'une des manières les plus efficaces d'aider un patient pour sa problématique de vie et ses symptômes psychosomatiques.

A l'intérieur de ce cadre et **en respectant ces 4 points** vous êtes très libre dans votre pratique, vous l'adaptez à chaque patient : vous pouvez introduire d'autres techniques de toucher, de mobilisation corporelle, d'intégration verbale et d'accompagnement psychothérapeutique auxquelles vous avez été formé. Le nombre de séances, la répartition entre toucher et accompagnement thérapeutique, la progression des séances peuvent bien sûr être adaptés par chacun.

Vous pouvez aussi choisir d'accompagner un patient dans le cadre d'une autre pratique thérapeutique en lui indiquant la méthode que vous pratiquez. Il ne s'agit simplement d'être clair. Toutes les autres pratiques auxquelles vous vous êtes formés ne peuvent qu'enrichir votre compréhension et votre expérience d'accompagnant et donc aussi votre pratique de la Relation d'Aide par le Toucher®.

La Certification en Relation d'Aide par le Toucher® ne peut donc pas servir à justifier une pratique personnelle associant différentes techniques selon les séances sans la ligne directrice donnée par la Relation d'aide par le Toucher®. Cela ne veut pas dire que cette pratique personnelle n'est pas juste, ni aidante, mais simplement que ce n'est pas de la Relation d'Aide par le Toucher®. Nous ne pouvons pas délivrer un certificat en « votre pratique » dans des techniques que nous ne connaissons pas ou que nous ne validons pas.

Le non-respect des conditions de cet engagement entraînera l'arrêt immédiat du droit d'utilisation de la mention Relation d'Aide par le Toucher® ainsi que la suppression de votre nom de la liste des Praticiens en Relation d'Aide par le Toucher® (si toutefois vous avez accepté préalablement de figurer dans le listing).

Les conditions d'utilisation de votre certification

En même temps que votre Certification en Relation d'Aide par le Toucher® vous recevrez une autorisation d'utilisation des mentions "Relation d'Aide par le Toucher" et "Jean-Louis Abrassart" qui sont des marques déposées.
Vous pouvez vous référer à votre Certification **pour votre pratique en séances individuelles en cabinet** (pour laquelle vous avez été formé) et en faire mention en tant que "**Certifié en Relation d'Aide par le Toucher®, Méthode Jean-Louis Abrassart®"**.
Toute autre utilisation de la mention "Jean-Louis Abrassart" est interdite. Vous pouvez par exemple indiquer "Formé à l'Espace de ressourcement®" ou "Certifié par l'Ecole Espace de ressourcement®" mais pas "Certifié ou formé par Jean-Louis Abrassart".
Vous ne pouvez pas non plus vous référer à la Certification en Relation d'Aide par le Toucher® ou au nom "Jean-Louis Abrassart®" pour une activité d'enseignement quelle qu'elle soit.
Merci pour votre compréhension.

La signature d'engagement à une charte éthique pour la relation d'aide

Un comportement professionnel :

- participe à établir la confiance et la sécurité nécessaires pour que professionnel et client/patient puissent collaborer dans la dignité en réalisant l'objectif qui leur est commun
- contribue à la prévention d'abus

L'Espace de ressourcement® et la Relation d'aide par le toucher® - Méthode Jean-Louis Abrassart adhèrent à la charte éthique des professionnels de la psychothérapie, de la relation d'aide et du Bien-être nommée : **"Accompagner par l'éthique ®"**
Nous vous proposons d'adhérer à cette charte éthique (ci-jointe) qui reprend les principes essentiels à une pratique claire et respectueuse de vous-même et des personnes que vous accompagnez.

Cette charte est à nous remettre en même temps que les autres documents demandés pour recevoir votre certification. Vous pouvez en plus, si vous le souhaitez, y adhérer en ligne via ce site : www.charteethique.eu

EN PRATIQUE

Afin d'être certifié « Praticien en Relation d'Aide par le Toucher® »
vous devez envoyer les documents suivant à Cathy FELIX
à l'adresse cathy.felix@orange.fr

1. vos 3 comptes rendus d'études de cas (ensemble) : une version nominative et une autre version anonyme vous est demandée. Seule la version anonyme pourrait éventuellement être utilisée comme « modèle d'étude de cas » pour d'autres élèves
2. la fiche signée (ci-après) d'Engagement à la Pratique de la Relation d'Aide par le Toucher® - Méthode Jean-Louis Abrassart®
3. la Charte des professionnels « Accompagner par l'étique ® » pour la pratique de la Relation d'Aide signée
4. la fiche de certification à la Relation d'aide par le Toucher® complétée

MARS 2020

FICHE DE CERTIFICATION
A LA RELATION D'AIDE PAR LE TOUCHER®

A renvoyer à cathy.felix@orange.fr

Nom et prénom : ……..
Adresse : ……..
Mail : …….. Tél. : ……..

Signature Formateurs

1/ **Cycle de formation (indiquez les années)**

- Niveau I complet : ……..
- Niveau II complet : ……..
- Niveau III complet : ……..
- Niveau IV complet : ……..

2/ **Evaluation positive de votre parcours (indiquez les dates)**

- « Praticien en Techniques de Toucher ® »
  en fin de Niveau II : ……..
- Evaluation positive de vos acquis
  en fin de Niveau III : ……..

3/ **Vos 3 études de cas**

Rendues le ……

☐ 1 exemplaire informatique nominatif
☐ 1 exemplaire informatique anonyme

Je m'engage à ne faire référence à la Certification que dans les conditions définies ci-dessous, en particulier à ne pas enseigner en me référant à la Formation sans autorisation.

Date et signature du certifié : ……..

Vous pouvez vous référer à votre Certification **pour votre pratique en séances individuelles en cabinet** (pour laquelle vous avez été formée) et en faire mention en tant que "**Certifié en Relation d'Aide par le Toucher®, Méthode Jean-Louis Abrassart®"**. Toute autre utilisation de la mention "Jean-Louis Abrassart" n'est pas autorisée. Vous pouvez indiquer également " Formé à l'Espace de ressourcement® " ou " Certifié par l'Espace de ressourcement®" mais vous ne pouvez pas indiquer par exemple " Certifié ou formé par Jean-Louis Abrassart". **Vous ne pouvez pas non plus vous référer à la Certification en Relation d'Aide par le Toucher® ou au nom "Jean-Louis Abrassart®" pour une activité d'enseignement quelle qu'elle soit.**

MARS 2020

Engagement à la pratique de la RELATION D'AIDE PAR LE TOUCHER® Méthode Jean-Louis ABRASSART®

La Relation d'Aide par le Toucher® Méthode Jean-Louis Abrassart® est une thérapie brève à médiation corporelle dont le but est d'aider à la résolution des troubles psychosomatiques et des difficultés de vie dans une optique globale corps-esprit.
Elle utilise un protocole et des outils précis enseignés dans la Formation à la Relation d'Aide par le Toucher® et qui ont prouvé leur efficacité par l'expérience. Elle se définit concrètement par les éléments suivants :

✓ **Travail sur une série de séances avec fixation d'un objectif dans le corps et dans la vie**
L'objectif est déterminé avec le patient à partir de sa demande et d'une anamnèse psychosomatique (par exemple croix de vie). Il peut être redéfini pendant la série de séances. Si le praticien en Relation d'Aide par le Toucher® propose une aide d'une autre nature ou sous une autre forme, il doit avertir son patient qu'il ne s'agit pas de Relation d'Aide par le Toucher®.

✓ **Toucher de détente, toucher physique et énergétique sur des zones de tensions spécifiques du corps associés à une conscience respiratoire pour aider à une amélioration des symptômes corporels**
Les tensions corporelles, les déséquilibres organiques et énergétiques se retrouvent généralement dans des étages et zones précises du corps. D'autres outils de toucher physique ou énergétique peuvent compléter (et non pas remplacer) ceux enseignés dans la formation à condition qu'ils s'intègrent dans la méthode globale transmise dans la formation.

✓ **Accompagnement émotionnel et intégration verbale des vécus du patient avec des outils spécifiques (ressenti corporel, souvenirs, images intérieures, clarification relationnelle, …) pour aider à des changements de vie**
Les intégrations verbales se font, à partir du vécu pendant et après le toucher, avec les techniques enseignées dans la formation qui peuvent être complétées par d'autres techniques d'accompagnement thérapeutique auxquelles s'est formé le praticien. Elles sont la continuité et le complément indispensable de l'aide apportée par le toucher.

✓ **Accueil, prise en charge et accompagnement du patient selon la démarche enseignée dans la formation**
Le praticien s'abstient de proposer des solutions au patient à travers : l'interprétation, le conseil, la prescription ou référence à des croyances. Il propose une aide personnalisée qu'il adapte à la problématique et au rythme du patient tout en restant dans le cadre de la Relation d'Aide par le Toucher®.

Lorsqu'un praticien certifié en Relation d'Aide par le Toucher® Méthode Jean-Louis Abrassart® s'est formé à d'autres méthodes, il doit clarifier auprès de son patient quelle approche il lui propose et rester cohérent dans sa pratique avec ce patient. Il s'engage à ne pas utiliser d'autre méthode sous couvert de la Relation d'Aide par le Toucher®.

Engagement à la pratique de la Relation d'Aide par le Toucher®

Je soussigné (prénom et nom) : ……
Certifié en Relation d'Aide par le Toucher® :

- M'engage à pratiquer la Relation d'Aide par le Toucher® telle qu'elle est définie ci-dessus.
- Accepte de figurer dans la liste des anciens élèves Certifiés en Relation d'Aide par le Toucher® et que mes coordonnées soient mises en ligne dans l'annuaire par l'Espace de ressourcement® ☐ OUI ☐ NON

Date et signature : …….

"Accompagner par l'éthique"®
Charte des professionnels

I. Répondre à un besoin culturel nouveau

Dans le monde de l'accompagnement, une génération nouvelle d'usagers voit le jour : celle de citoyens libres et responsables, en désir d'évolution, de conscience, de sens et de mieux-être. Dans cette quête, ils expriment le besoin de trouver une source de réponse en eux-mêmes, mais ressentent parfois le besoin d'être accompagnés par un professionnel.

Nous, praticiens, signataires de cette charte, désireux de répondre à ce besoin nouveau, souhaitons définir un cadre éthique auquel pourront se référer les bénéficiaires de nos services et toutes les instances ou institutions qui le désireraient.

Au-delà de cette nécessité d'éthique professionnelle, cette charte pourrait poser les prémices d'une éthique de la rencontre humaine.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme, en tant que référence contemporaine des comportements humains, en constitue les fondations indiscutables.

II. Nos engagements en tant que signataires de la charte :

1) Diversité des approches :

Venant d'horizons divers avec des formes, des expériences et pratiques variées, nous savons que la diversité favorise la richesse de l'accompagnement. Nous la considérons comme nécessaire et reconnaissons aux accompagnants et accompagnés, le droit de bénéficier pleinement et librement de cette diversité dans le cadre de leur responsabilité d'adulte.

2) Globalité :

Nous prenons en compte les équilibres complexes de la personne dans sa réalité physique, psychique et spirituelle.

3) Égalité :

Nous posons que les êtres que nous accompagnons s'inscrivent dans un rapport d'égalité avec nous-mêmes. Nous partons de l'a priori que nous "ne savons pas à la place de la personne". Une interaction enrichissante se manifeste entre notre expérience et ce dont la personne nous rend témoin dans sa façon d'expérimenter et de découvrir les ressources déposées en elle par la vie. Chacun peut alors apprendre de chacun.

Ce rapport d'égalité à construire devrait aboutir (par exemple) à ce que les personnes accompagnées ne nourrissent pas à l'égard de leur accompagnant, des images qui ne correspondent pas à la réalité (glorification, dénigrement…).

Il induit aussi que la décision d'interrompre un accompagnement est le fruit d'une décision libre de la part de l'accompagné ou d'une concertation où chacun est respecté.

4) Bienveillance, Liberté :

Notre pratique s'appuie sur une approche bienveillante faite d'écoute, de compassion, de conseil ou de soins, dans le respect majeur de la liberté de la conscience et des sentiments de la personne.

Le respect de cette liberté implique que nos propositions ou explications s'adaptent à chaque bénéficiaire de façon à être assimilées et intégrées par eux.

Nos pratiques (quelles qu'elles soient) nécessitent, pour être mises en œuvre, un accord dialogué et accepté.

Les temps de maturation des étapes de développement doivent être respectés.

5) L'accompagnant est en recherche constante :

Nous veillons à garder active et vivante la dynamique nécessaire à l'accomplissement de cette tâche, par tous les moyens de travail sur nous-mêmes, de supervision, de formation, d'ouverture aux autres et au monde correspondant aux nécessités de notre parcours.

6) Autorité du professionnel de l'accompagnement :

Notre démarche se différencie de l'attitude "médicale" impliquant un diagnostic, un pronostic, un traitement prescrit par un "spécialiste" à un "patient".

Elle s'inscrit dans un domaine où la conscience, dans son origine mystérieuse, est en constante relation avec un "inconscient" (non limitatif dans sa définition). Les praticiens s'engagent à la prise en compte essentielle de cette difficulté/richesse de l'individualité humaine.

En fonction de quoi… l'accompagnant s'applique à n'exercer en aucune façon de pression physique, biologique, psychique, morale ou spirituelle, induisant une limitation de la volonté propre des bénéficiaires.

Par extension, il incite ses usagers à la vigilance face à des mouvements, groupes ou individus qui ne respecteraient pas cette éthique.

7) Secret professionnel :

Nous sommes tenus, dans le cadre du strict respect de la loi, au secret professionnel. Nous nous engageons à ne "parler" en aucun cas de nos bénéficiaires à quiconque, sauf dans le cadre d'une supervision, elle-même tenue au secret professionnel.

8) Pudeur, mœurs :

- Nous posons que sont proscrits et considérés comme des passages à l'acte non justifiables par de prétendus "mobiles thérapeutiques", les manœuvres de séduction affective ou sexuelle, les attouchements de nature sexuelle, la relation sexuelle elle-même dans le cadre de la relation d'accompagnement.
- Une déclaration verbale ou de fait d'un lien de séduction avéré, d'un sentiment amoureux de la part d'un praticien, entraîne une rupture du contrat d'accompagnement.
- Dans tous ces cas, ces attitudes ne peuvent avoir lieu sans rupture immédiate du contrat qui lie les protagonistes et rend caduque la relation d'accompagnement ou de soins.
- Et dans le cas où l'accompagné, adulte et responsable, accepte le changement de statut de la relation, seule une relation humaine naturelle peut-être poursuivie, hors contrat, hors d'un cadre professionnel et d'une rémunération.

9) Implication émotionnelle :

Notre implication émotionnelle existe naturellement, mais elle se veut toujours au service d'une meilleure connaissance de nous-mêmes et de l'aide à apporter objectivement, sans être orientée de façon captatrice vers notre intérêt affectif ou pécuniaire.

- Cette attitude exige la vigilance du praticien sur lui-même à se garder de ses propres projections, attentes, désirs de puissance et par là, lorsque nécessaire, à accepter une supervision confraternelle. Le praticien se garde en particulier, de toute attitude à prolonger la relation d'accompagnement ou de soin à son profit.
- Ceci implique une bonne connaissance pratique et vécue du jeu des transferts et contre-transferts. Ces termes étant pris dans leur sens large et nouveau qui veut que toute relation humaine quelle qu'elle soit, comporte une dimension transférentielle.

10) Rémunération :

Nos tarifs sont clairement affichés au départ avec des règles précises qui respectent les intérêts de chacun. Ces tarifs sont raisonnablement adaptés aux services fournis, tout en tenant compte de nos besoins particuliers. Ils sont définis en fonction d'un principe qui accorde la priorité à l'intérêt culturel de l'activité sur les aspects de marchandisation.

11) Selon ces objectifs, les praticiens ont la possibilité de se justifier en fonction de leurs capacités à accompagner.

Ces capacités peuvent être :

- acquises comme une extension intuitive et expérimentale d'une activité précédemment validée par un parcours universitaire.
- acquises par connaissances et expériences reçues dans un cadre structuré pour transmettre la pratique en question
- acquises par connaissances et expériences reçues de personnes expérimentées,
- acquises par connaissances et expériences autodidactes confrontées à d'autres,
- innées, puis développées, confrontées, au gré des parcours de vie et de rencontres des praticiens,

A) Les signataires reconnaissent par expérience qu'aucun diplôme seul, aussi brillant soit-il, sans pratique expérientielle spécifique, ne suffit à conférer à quiconque la qualité de professionnel de l'accompagnement et du mieux-être.

B) La Justice, française ou européenne, sert d'arbitrage éventuel en cas de litige entre un signataire et une personne bénéficiaire de son aide. Pour les signataires de cette charte, l'absence de diplôme universitaire n'est pas un argument suffisant pour disqualifier un praticien. Il est possible de s'appuyer sur cette charte pour répartir les responsabilités.

Toute évaluation de celles-ci respecte le choix libre de deux adultes dont l'un a choisi en connaissance de cause d'être accompagné par l'autre.

Signatures et téléchargement : www. charteethique.eu

ou renvoyer ce bon à journal REEL (service Charte) 129 rue Vauban, 69006 LYON. France

Nom Prénom :
Adresse :
Mel :
O je signe la charte "Accompagner par l'éthique" :